Collection LA SCIENCE *avant la parole et les actes*

Cheikh Abd Ar-razzak Al Badr

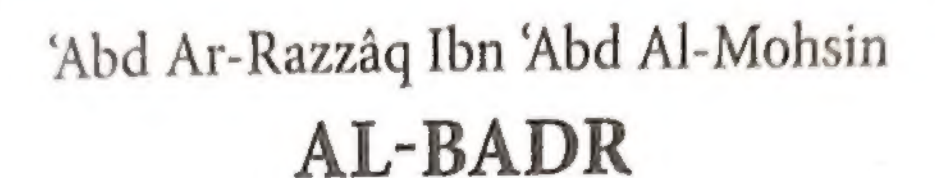


JURISPRUDENCE DE L'INVOCATION





IBN BADIS



'Abd Ar-Razzâq Ibn 'Abd Al-Mohsin
AL-BADR



JURISPRUDENCE DE L'INVOCATION

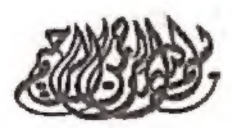


فقه الدعاء

فضيلة الشيخ
عبد الرزاق بن عبد المحسن البدر
حفظه الله تعالى



JURISPRUDENCE DE L'INVOCATION



المدينة النبوية في/٠٦شعبان ١٤٣٣ هجرية

الموضوع : إذن بترجمة وطباعة كتب

بسم الله والصلاة والسلام على رسول الله ﷺ

وبعد

فإني أذنت لدار بن باديس بفرنسا ،بترجمة وطباعة مجموعة رسائلنا المذكورة أسفله إلى اللغة الفرنسية بشرط تحري الدقة ،والأمانة العلمية في الترجمة والبيع بالسعر المخفض

*واجبنا نحو الصحابة
*آية الكرسي وبراهين التوحيد
*أذكار الطهارة والصلاة
*الحج وتهذيب النفوس
*شرح حديث سيد الاستغفار
*فضل الكلمات الأربع
*حقوق كبار السن في الإسلام
*دروس عقدية مستفادة من الحج
*عشر قواعد في الاستقامة
*مختصر فقه الأسماء الحسنى

*القول السديد على من أنكر تقسيم التوحيد
*أثر الأذكار الشرعية في طرد الهم و الغم
*تأملات في مماثلة المؤمن للنخلة
*ثبات عقيدة السلف وسلامتها من التغيرات
*التبيين لدعوات المرضى والمصابين
*فوائد مستنبطة من قصة لقمان الحكيم
*منهج أهل السنة في توحيد الأمة
*المختصر المفيد في بيان دلائل أقسام التوحيد
*خطب ومواعظ من حجة الوداع
*تعليقات على واجبنا نحو ما أمر الله به

*آثار الفتن
*من مدرسة الحج
*تكريم الإسلام للمرأة
*مفاتيح الخير
*ثمرة العلم العمل
*كلمة في فقه الدعاء
*العلم وأثره في تزكية النفوس
*كيف تكون مفتاحا للخير
*صفات الزوجة الصالحة

وكتب

عبد الرزاق بن عبد المحسن البدر



Année 1437 de l'Hégire - 2016 G
ISBN: 979-10-91925-19-8

1ère édition
editionsibnbadis@hotmail.com



قال الله سبحانه وتعالى:

﴿ قُلْ هَٰذِهِۦ سَبِيلِيٓ أَدْعُوٓاْ إِلَى ٱللَّهِۚ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا۠ وَمَنِ
ٱتَّبَعَنِيۖ وَسُبْحَٰنَ ٱللَّهِ وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٨﴾ ﴾

[سورة يوسف]

﴿Dis : "Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah ! Et je ne suis point du nombre des associateurs﴾

[Yoûssouf (Joseph): 108]

﴿ ٱدْعُ إِلَىٰ سَبِيلِ رَبِّكَ بِٱلْحِكْمَةِ وَٱلْمَوْعِظَةِ ٱلْحَسَنَةِۖ
وَجَٰدِلْهُم بِٱلَّتِي هِيَ أَحْسَنُ ﴾

[النحل: ١٢٥]

﴿Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon﴾

[An-Nahl (les Abeilles): 125]

بسم الله الرحمن الرحيم

Louange à Allah, nous Le louons, nous implorons Son secours, et nous Lui demandons pardon. Nous cherchons refuge auprès de Lui contre notre propre mal et nos mauvaises actions. Celui qu'Allah guide ne s'égarera point et celui qu'Allah égare ne trouvera point de guide. J'atteste qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration qu'Allah Seul, l'Unique et sans associé et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son Envoyé. Que les prières et les salutations d'Allah soient sur lui, sur sa noble famille et sur l'ensemble de ses compagnons.

Ensuite:

Le sujet traitant de la jurisprudence de l'invocation est un sujet riche et extrêmement

important car il fait partie de la connaissance de la religion. En effet, il a été affirmé dans un hadith authentique que le Prophète ﷺ a dit:

"Celui à qui Allah veut du bien, Il l'instruit dans la (science de la) religion"[1].

Il ressort donc de ce hadith que la jurisprudence de l'invocation fait partie de la compréhension de la religion. Bien plus, c'est la compréhension d'un très grand aspect de la religion d'Allah ﷻ. Cela a pour preuve cette parole d'Allah ﷻ:

﴿فَٱدۡعُواْ ٱللَّهَ مُخۡلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ﴾ [غافر: ١٤]

﴿Invoquez Allah donc, en lui vouant un culte exclusif﴾ [Sourate Ghâfir/Le Pardonneur; Verset: 14].

Ainsi, Il a appelé l'invocation (Ad-Dou'â), religion (Dîn).

De même qu'Il ﷻ a qualifié l'invocation d'adoration dans plus d'un verset du Noble-Coran. En effet, Allah ﷻ a dit:

(1) Dans Sahîh Al-Boukhâri (N° 71-3116 – 7312) et Sahîh Muslim (N° 1037), d'après une narration de Mu`âwiya, ﷺ.

﴿ وَقَالَ رَبُّكُمُ ٱدْعُونِىٓ أَسْتَجِبْ لَكُمْ ۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِى سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ ﴿٦٠﴾ ﴾ [غافر]

﴿***Et votre Seigneur a dit: "Invoquez-moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent de M'adorer entreront bientôt en Enfer, humiliés***﴾ [Sourate Ghâfir / Le Pardonneur; Verset: 60].

Il appela donc l'invocation, adoration.

Ce sens est également affirmé dans la Sunna. Ainsi, dans un hadith rapporté par An-Nu'mân Ibn Bachîr, le Prophète ﷺ a dit: "*L'invocation, c'est l'adoration*"(1).

Il est affirmé dans "*Al-Mustadrak*" d'Al-Hâkim et autres, selon un hadith élevé (Marfu') d'Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما: "*La meilleure adoration est l'invocation*"(2).

---

(1) Dans Sounan At-Tirmidhi (3247), Al-Musnad (4/267), et Al-Adab Al-Mufrad (714). Ce hadith a été authentifié par Cheikh Al-Albâni رحمه الله dans "Sahîh Al-Adab Al-Mufrad (1757)".

(2) Dans Al-Mustadrak (N° 1/491). Ce hadith a été qualifié de bon par l'érudit Cheikh Al-Albâni رحمه الله dans son ouvrage "As-Sahîhah" (N° 1579).

Donc, s'instruire en matière d'invocation, c'est s'instruire en religion. S'instruire en matière d'adoration d'Allah سبحانه وتعالى est une noble adoration, un acte d'obéissance (à Allah) important et un des grands actes de rapprochement qu'Allah عز وجل aime et agrée pour Ses serviteurs.

La recherche dans cette matière est très vaste et son contenu est énorme et très diversifié. Toutefois, je demande à Allah عز وجل de me faciliter le traitement des points importants de ce sujet, et de m'arrêter sur quelques-uns de ses aspects intéressants.



Le mérite de l'invocation

Je commencerai par énoncer quelques mérites de l'invocation, la place qu'elle occupe dans la Législation Musulmane, son statut dans cette religion du monothéisme pur, et sa place dans le Livre d'Allah سبحانه وتعالى et dans la Sunna de Son Messager ﷺ.

Celui qui examine avec soin le Noble Coran constatera que le Livre d'Allah سبحانه وتعالى regorge de versets et de passages indiquant le mérite de l'invocation et sa place élevée dans la religion d'Allah. Ainsi, lorsque tu lis le Noble Coran, tu constateras que la première Sourate par laquelle commence le Livre d'Allah عز وجل, la Sourate de l'Ouverture [Al-Fâtiha], tout comme la dernière Sourate "An-Nâss/les gens" par laquelle le Noble-Coran se termine, englobent et incarnent cet

acte d'adoration important. Ainsi donc, Le Livre d'Allah عَزَّ وَجَلَّ commence par l'invocation d'Allah et se termine par l'invocation d'Allah. L'invocation contenue dans la Sourate de l'Ouverture est la plus importante des supplications dans l'absolu; demander à Allah سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى.

la guidée dans le droit chemin, et qu'Il détourne Son serviteur du chemin des égarés et de ceux qui ont encouru Sa colère. La dernière sourate du Livre d'Allah عَزَّ وَجَلَّ comporte aussi une invocation par laquelle on implore Allah سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى de nous protéger contre le mal du mauvais conseiller, furtif, qui souffle le mal dans les poitrines (le cœur) des gens, qu'il (le mauvais conseiller) soit un djinn ou un être humain, afin de les détourner du droit chemin d'Allah, la voie droite et correcte.

﴿ثُمَّ لَآتِيَنَّهُم مِّنۢ بَيۡنِ أَيۡدِيهِمۡ وَمِنۡ خَلۡفِهِمۡ وَعَنۡ أَيۡمَٰنِهِمۡ وَعَن شَمَآئِلِهِمۡۖ
وَلَا تَجِدُ أَكۡثَرَهُمۡ شَٰكِرِينَ ١٧﴾ [الأعراف]

﴿***Puis, je (Iblîs) les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche et, pour la plupart, Tu ne les trou-***

veras point reconnaissants (envers Toi)﴾

[Sourate Al-A'raf; Verset: 17].

Donc, point de raffermissement sur le droit chemin d'Allah ni de protection contre Satan le lapidé, qui incite les gens à suivre le mauvais chemin, sauf en invoquant, en recherchant refuge auprès d'Allah ﷻ, et en implorant Sa protection.

Ce commencement et cette fin constituent alors un signe qui indique l'importance de l'invocation d'Allah (Seul) d'une part, et le besoin des gens de cette invocation pour leur affermissement sur le droit chemin, d'autre part.

Ainsi donc, si tu te livres à la méditation d'autres versets du Noble-Coran, tu constateras l'importante place de l'invocation et son rang élevé dans la religion d'Allah. De nombreux versets coraniques commandent de recourir à l'invocation d'Allah et incitent les gens à y recourir. Tout comme tu trouveras des versets qui montrent le mérite et la place importante de l'invocation d'Allah (Seul).

Ainsi que ce qu'Allah ﷻ a réservé aux gens qui la pratiquent, comme rétribution, énormes récompenses et bienfaits dans la vie ici-bas et dans l'au-delà.

Tu prendras connaissance alors des invocations des Prophètes et des pieux d'entre les serviteurs d'Allah qui avaient une bonne relation avec Allah ﷻ, comme le dit Allah dans le verset suivant:

﴿فَٱسْتَجَبْنَا لَهُۥ وَوَهَبْنَا لَهُۥ يَحْيَىٰ وَأَصْلَحْنَا لَهُۥ زَوْجَهُۥٓ ۚ إِنَّهُمْ كَانُوا۟ يُسَٰرِعُونَ فِى ٱلْخَيْرَٰتِ وَيَدْعُونَنَا رَغَبًا وَرَهَبًا ۖ وَكَانُوا۟ لَنَا خَٰشِعِينَ ﴿٩٠﴾﴾ [الأنبياء]

﴿***Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte. Ils étaient humbles devant Nous***﴾ [Sourate Al-Anbîyâ; Verset: 90].

﴿ تَتَجَافَىٰ جُنُوبُهُمْ عَنِ ٱلْمَضَاجِعِ يَدْعُونَ رَبَّهُمْ خَوْفًا وَطَمَعًا ﴾

[السجدة: ١٦]

﴿***Ils s'arrachent de leurs lits pour invoquer leur Seigneur, par crainte et par espoir***﴾ [Sourate As-Sajda / La Prosternation; Verset: 16].

﴿ وَٱصۡبِرۡ نَفۡسَكَ مَعَ ٱلَّذِينَ يَدۡعُونَ رَبَّهُم بِٱلۡغَدَوٰةِ وَٱلۡعَشِيِّ يُرِيدُونَ وَجۡهَهُۥ ﴾ [الكهف: ٢٨]

﴿***Fais preuve de patience [en restant] avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, désirant Sa Face***﴾ [Sourate Al-Kahf / La Caverne; verset: 28].

Allah ﷻ a fait l'éloge des prophètes et des pieux d'entre Ses serviteurs pour leur intérêt considérable pour l'invocation d'Allah (Seul), leur sollicitation et leur droiture envers Allah ﷻ.

Il nous informe à travers tous ces versets qu'Il a répondu favorablement à leurs demandes, qu'Il ﷻ répond favorablement à celui qui L'invoque, qu'Il donne à celui qui Lui demande et qu'Il ne rejette pas la demande du croyant qui fait appel à Lui. En effet, Allah a dit à ce sujet:

﴿ وَقَالَ رَبُّكُمُ ٱدۡعُونِيٓ أَسۡتَجِبۡ لَكُمۡ ﴾ [غافر: ٦٠]

﴿***Faites appel à Moi, alors Je vous répondrai (favorablement)***﴾ [Sourate Ghâfir / le Pardonneur; Verset: 60].

Il a dit également:

﴿ وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِى عَنِّى فَإِنِّى قَرِيبٌ أُجِيبُ دَعْوَةَ ٱلدَّاعِ إِذَا دَعَانِ ﴾ [البقرة: ١٨٦]

﴿Si Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet...alors (dis leur) Je suis tout proche et Je réponds à l'appel de celui qui Me sollicite﴾ [Sourate Al-Baqqara / La Vache; Verset: 186].

Il dit encore:

﴿ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى وَهَبَ لِى عَلَى ٱلْكِبَرِ إِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ ۚ إِنَّ رَبِّى لَسَمِيعُ ٱلدُّعَآءِ ﴿٣٩﴾ ﴾ [إبراهيم]

﴿Certes mon Seigneur entend bien les prières (de ceux qui Le sollicitent)﴾ [Sourate Abraham; verset: 39].

Ainsi donc, Allah ﷻ a dit de Lui-même qu'Il répond à l'appel de ceux qui L'invoquent et qu'Il est tout proche, qu'Il entend et qu'Il est Celui qui exauce les demandes ﷻ.

Tout cela nous montre clairement la place importante de l'invocation dans le Noble-Coran, qu'elle est une forme importante d'adoration et qu'elle est bien aimée d'Allah ﷻ. Allah aime les invocations de Ses serviteurs, Il aime leurs

sollicitations pressantes, leur espoir en Lui ainsi que la multiplicité des demandes et des requêtes qui Lui sont adressées par Ses serviteurs. Il ﷻ aime l'humilité et la discrétion dans leurs invocations. En effet, Allah – Le Très-Haut – dit à ce sujet:

﴿ ٱدْعُوا۟ رَبَّكُمْ تَضَرُّعًا وَخُفْيَةً ۚ إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ ٱلْمُعْتَدِينَ ﴿٥٥﴾ وَلَا تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ بَعْدَ إِصْلَـٰحِهَا وَٱدْعُوهُ خَوْفًا وَطَمَعًا ۚ إِنَّ رَحْمَتَ ٱللَّهِ قَرِيبٌ مِّنَ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٥٦﴾ ﴾ [الأعراف]

﴿***Invoquez votre Seigneur en toute humilité, avec recueillement et avec discrétion. Certes, Il n'aime point les transgresseurs". "Et ne semez point la corruption sur terre après qu'elle ait été réformée. Invoquez-Le avec crainte et espoir, car la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants***﴾ [Sourate Al-A'râf; Versets: 55-56].

Tout cela fait partie des éléments qui nous montrent la place importante de l'invocation dans le Livre de notre Seigneur ﷻ. D'ailleurs, quand on observe bien la Sunna du noble Prophète ﷺ ainsi que sa biographie magnifique

et sa voie correcte, on constatera que l'invocation a une place prépondérante et que celle-ci est étroitement liée à la vie du Prophète ﷺ, à sa prédication, à sa ligne de conduite et à sa tradition. Pour cela, on relève d'abondants hadiths indiquant le mérite de l'invocation (d'Allah Seul) et son statut élevé auprès d'Allah ﷻ. On constatera de même qu'elle est une forme d'adoration importante et un grand acte d'obéissance qu'Allah aime et agrée pour Ses serviteurs.

Parmi ce qui a été rapporté à ce sujet, ce qui a été affirmé au sujet du Prophète ﷺ qui a dit:

"Celui qui ne sollicite pas Allah encourra sa colère"(1).

Médite alors –qu'Allah te garde– ce hadith important qui a trait au mérite de l'invocation, à son rang auprès d'Allah, à l'amour d'Allah pour elle ﷻ:

---

(1) Dans "Al-Musnad" (2/443/477) et les "Sounan" d'At-Tirmidhi (3373) et d'Ibn Mâjah (3827). Ibn Kathîr a dit à propos de sa chaîne de narration: "Cette chaîne de transmission est convenable": [At-Tafsîr (4/92)]. Ce hadith a été qualifié de bon dans "As-Sahîhah" par Cheikh Al-Albâni (2654) avec les termes suivants: "Celui qui n'invoque pas Allah, Allah se met en colère contre lui".

"Celui qui ne sollicite pas Allah encourra Sa colère".

Ceci nous informe que l'invocation est un acte bien aimé par Allah, et qu'Allah ﷻ aime entendre les appels, les supplications, les sollicitations et les demandes de Ses serviteurs. Il aime que cela soit fait avec insistance.

Allah se met en colère si tu délaisses Sa sollicitation
Tandis que le fils d'Adam s'irrite quand il est sollicité

Le fils d'Adam s'irrite quand il est sollicité. Si cela est fait de façon pressante et répété, son exaspération est plus forte encore. Quant au Seigneur Majestueux, Le Vénérable Créateur ﷻ Il se met en colère quand Ses serviteurs délaissent Sa sollicitation. Délaisser la sollicitation d'Allah est une forme d'orgueil, comme le note le verset suivant: "Et votre Seigneur a dit:

﴿ وَقَالَ رَبُّكُمُ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ إِنَّ الَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي ﴾أي دعائي ﴿سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ ﴿٦٠﴾ ﴾ [غافر]

> ﴾***Faites appel à Moi et je vous répondrai (favorablement). Ceux qui, par orgueil, se refusent de M'adorer***﴿ – **c'est-à-dire, de m'invoquer** - ﴾***entreront bientôt en Enfer, humiliés***﴿ [Verset 60 précédemment cité].

Comment un serviteur d'Allah peut-il refuser de solliciter Allah et se montrer orgueilleux envers Lui, alors que son besoin le plus important est l'invocation et l'imploration! Le serviteur

est pauvre par essence devant Allah عز وجل. Il ne peut se dispenser de son Seigneur un seul instant, ne serait-ce que le temps d'un clin d'oeil. Il a besoin d'Allah سبحانه وتعالى dans sa subsistance, dans son habillement et dans sa guidée dans le droit chemin. Le serviteur ne peut être sur la voie droite dans la religion ni connaître le bonheur dans la vie ici-bas ni avoir une fin heureuse dans l'au-delà, sauf si Allah lui accorde Sa Grâce et lui en fait don. Comment le serviteur d'Allah peut-il donc se montrer orgueilleux en refusant de L'invoquer alors qu'il est sous la dépendance de son Seigneur dans tous les domaines?!

Médite le sens de cette Parole d'Allah ﷻ mentionnée dans le hadith divin (Qoudsi), d'après Abu-Dharr, selon le Prophète ﷺ, qui le rapporte directement de son Seigneur, dans le recueil de hadiths authentiques de Muslim:

"Ô Mes serviteurs, vous êtes tous dans l'égarement, sauf ceux que J'ai guidés, alors recherchez Ma guidée et Je vous guiderai. Ô Mes serviteurs, vous êtes tous affamés sauf ceux que J'ai nourris, alors recherchez votre subsistance auprès de Moi et Je vous nourrirai. Ô Mes serviteurs, vous êtes tous nus, sauf ceux que J'ai vêtus, alors recherchez vos vêtements auprès de Moi et je vous vêtirai. Ô Mes serviteurs, vous commettez tous des péchés jour et nuit et Je pardonne tous les péchés, alors recherchez Mon pardon et Je vous pardonnerai...». Puis Allah ﷻ *dit dans ce Hadith Qoudsi (Divin):*

"Ô Mes serviteurs! Même si le premier et le dernier d'entre vous, les hommes et les djinns, se rassemblaient en un endroit et Me demandaient, et que Je satisfasse la de-

mande de chacun, cela ne diminuerait pas ce que Je possède, pas plus que ne diminue la mer quand on y trempe une aiguille"(1).

Ses réserves ﷻ sont pleines. Le prophète ﷺ a dit:

"La Main droite d'Allah est pleine à déborder de dons et de bénédictions; Ses largesses ne peuvent la vider. Elle prodigue de jour comme de nuit. Ne voyez-vous pas qu'Il donne sans compter depuis qu'Il a créé les cieux et la terre et cela n'épuise pas ce qu'il y a dans Sa Main droite"(2).

﴿ مَا عِندَكُمْ يَنفَدُ وَمَا عِندَ ٱللَّهِ بَاقٍ ﴾ [النحل: ٩٦]

﴾Tout ce que vous possédez s'épuisera, tandis que ce qui est auprès d'Allah durera﴿ [Sourate An-Nahl / Les Abeilles; Verset: 96].

Son don ﷻ est une simple parole et son refus de donner est une simple parole, comme cela est mentionné dans le verset 82 de la Sourate Yâ-Sîn suivant:

---

(1) Rapporté par Muslim (2577).

(2) Rapporté par Al-Boukhâri (7419) et Muslim (993).

﴿إِنَّمَآ أَمۡرُهُۥٓ إِذَآ أَرَادَ شَيۡـًٔا أَن يَقُولَ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ ٨٢﴾ [يس]

﴿Quand Il veut une chose, Son commandement consiste à dire: "sois" et la chose se réalise﴾.

Voici donc ce qu'Il est ﷻ. Comment alors un serviteur peut-il renoncer par orgueil d'adresser à son Seigneur des sollicitations et manquer ainsi aux invocations alors qu'il est pauvre

et a besoin de son Seigneur ﷻ dans tous les domaines. Il a besoin de Lui pour la bonne condition de sa nourriture, de sa boisson, de son habillement, de sa résidence, pour la réforme de sa vie ici-bas et de sa vie dans l'au-delà.

Médite cette recommandation faite par le Prophète ﷺ à `Âïcha رضي الله عنها. Le hadith se trouve dans le "Musnad" et dans d'autres ouvrages. Il lui a dit:

"Ô Aïcha! Recours aux invocations les plus parfaites". Dans une autre version: "Recours aux invocations les plus globales et dis: "Ô Allah! Je te demande de m'attribuer tout le bien, qu'il soit immédiat ou futur;

ce que je sais et ce que j'ignore. Et je Te demande de me protéger contre tout mal, qui soit dans l'immédiat ou lointain; ce que je connais et ce que j'ignore"[1].

Dans un autre hadith rapporté dans le recueil de hadiths authentiques de Muslim, le Messager d'Allah ﷺ a dit:

"Ô Allah! Réforme ma foi qui est l'immunité de toute mon affaire et réforme ma vie ici-bas qui renferme mon moyen de subsistance, Et réforme ma vie dans l'au-delà qui est ma destination finale. Fais (Allah) que la vie ici-bas soit un surplus de bien pour moi, et la mort, un repos contre tout mal"[2].

Donc, le serviteur a besoin d'invoquer Allah pour la réforme de sa foi et la réforme de sa vie ici-bas, de sa vie dans l'Au-delà et de toute sa

(1) Dans "Al-Musnad" (6/134-146), "Sounan Ibn Mâjah" (3846), "Sahîh Ibn Hibbân" (869) et dans "Al-Mustadrak" (1/521-522). Le hadith a été authentifié par l'émérite Cheikh Al-Albâni dans " As-Sahîhah" (1542).

(2) Rapporté par Muslim (2720).

situation. Le Messager d'Allah ﷺ a dit:

"Réforme pour moi toute ma situation"(1).

L'être humain est dans un besoin total de sollicitations d'Allah, de L'invoquer et de faire appel à Lui dans tous les domaines de sa vie, comment alors se refuse-t-il de le faire?!

Parmi ce qui a été affirmé dans la Sunna du Prophète ﷺ au sujet du mérite de l'invocation, ce qui a été relaté par le Messager d'Allah en disant:

"Il n'y a rien de plus noble, pour Allah, que l'invocation"(2).

Cela suffit comme argument justifiant la valeur, le rang honorable et l'importance de l'invocation auprès

d'Allah, et qu'en outre cela est une adoration

(1) Rapporté par Abu Daoud (5090), et qualifié de bon par l'émérite Cheikh Al-Albâni رحمه الله dans "Sahîh al-Jâmi'" (3388).

(2) Rapporté par At-Tirmidhi (3370), Ibn Mâjah (3829), Ibn Hibbân (870) et Al-Hâkim dans "Al-Mustadrak" (1/490). Ce hadith a été authentifié par l'émérite Cheikh Al-Albâni رحمه الله dans "Sahîh Al-Adab Al-Mufrad" (549).

importante et une œuvre d'obéissance grandiose qui a son rang et son importance. Ceci prouve aussi qu'Allah aime cet acte de dévotion qu'est l'invocation, qu'Il aime entendre les supplications des invocateurs et l'appel de ceux qui appellent.

Parmi les mérites de l'invocation mentionnés dans la Sunna, figure la parole suivante du Prophète ﷺ:

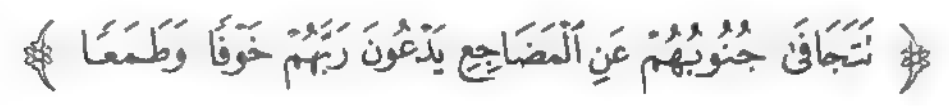
> *"Le plus impotent des hommes est celui qui est incapable d'invoquer Allah"*[1].

Donc, celui qui est incapable d'invoquer Allah est au paroxysme de l'impotence car la sollicitation d'Allah est un acte de dévotion par excellence qui ne demande à une personne aucun effort particulier, cela n'entraîne aucune fatigue et ne nécessite aucun travail laborieux. Un individu peut faire des invocations en restant

---

(1) Rapporté par Al-Boukhâri dans l'ouvrage intitulé "Al-Adab Al-Mufrad" sous le n° (1042), Ibn Hibbân dans son Sahîh sous le n° (4498) et At-Tabarâni dans son ouvrage "Al-Mou'jam Al-Awsat" sous le n° (5591). L'émérite Cheikh Al-Albâni رحمه الله a authentifié la version Mawquf (arrêté au compagnon) et Marfu' (élevé jusqu'au Prophète) de ce hadith dans "As-Sahîhah".

assis, en marchant et même en étant allongé. En effet, Allah – Le Très-Haut – dit à ce sujet:



﴾Ils s'arrachent de leurs lits pour invoquer leur Seigneur, par crainte et par espoir﴿.

Ainsi, en toutes circonstances, un serviteur peut invoquer Allah ﷻ. De ce fait, notre Prophète ﷺ invoquait Allah en toutes circonstances; en entrant et en sortant de chez lui, en enfourchant sa monture, en marchant, dans ses allées et venues, son entrée et sa sortie de la mosquée, dans ses prières, en toutes circonstances, en mangeant, en buvant, en s'accouplant avec sa femme, dans toutes les situations ﷺ. Il ne cessait d'invoquer Allah ﷻ.

Il ﷺ avait coutume de L'invoquer en toutes circonstances à travers des sollicitations appropriées. Ainsi donc, il y a des invocations du matin, d'autres du soir, d'autres encore avant de dormir, d'autres au moment du réveil, d'autres au moment des prières, d'autres à la fin des prières, d'autres lorsqu'on rentre et d'autres lorsqu'on

sort, des invocations au moment d'enfourcher sa mouture… Toutes les invocations qui lui sont attribuées sont affirmées dans sa Sunna et s'adaptent parfaitement à chaque situation où elles sont dites. Ceci est la preuve de sa parfaite guidée ﷺ et de sa bonne et parfaite relation avec Allah عَزَّ وَجَلَّ en toutes situations. Cela nous indique par ailleurs l'énorme besoin qu'a un musulman d'invoquer son Seigneur en toutes circonstances et dans toutes ses affaires.

Bref, les textes contenus dans le Livre d'Allah عَزَّ وَجَلَّ et dans la Sunna de Son Prophète ﷺ qui montrent la place prépondérante de l'invocation sont très nombreux. Je me contente de ce qui a été dit pour passer à l'examen d'un second point qui est:



Aperçu sur la notion de l'invocation et sur sa réalité

"Ad-Dou'â" est un terme arabe qui a un sens clair et explicite. C'est le nom d'action du verbe "Da'â" "yad'ou" "Dou'â'an". Il a pour signification, la demande et l'imploration. "Da'âhu" veut dire: il a demandé et l'a imploré.

"Ad-Dou'â" signifie donc littéralement: la demande, la sollicitation.

Religieusement parlant, la meilleure des définitions pour ce terme est celle donnée par Cheikh Al-Islam ibn Taymiyya ﷫ qui a dit:

"C'est une demande du solliciteur pour attirer ce qui lui est profitable et une demande pour dissiper ou repousser ce qui lui cause du tort"[1].

(1) Dans "Majmu' Al-Fatâwâ" (10/15). Voir aussi: "Badâ'i' Al-Fawâ'id" (3/835). Ed. Dar 'Âlam Al-Fawâ'id).

Médite alors cette définition globale. La Dou'â est une demande, une imploration et un recours vers Allah ﷻ. Il s'agit soit d'une demande pour solliciter l'acquisition du bien qui est souhaité et désiré ardemment, ou bien d'une demande pour repousser un mal ou le dissiper; le repousser avant qu'il ne se produise, le dissiper après

sa réalisation. Pour cela, il est mentionné de façon avérée dans un hadith authentique que le Prophète ﷺ a dit:

"L'invocation est utile pour ce qui est descendu et pour ce qui n'est pas encore descendu"[1].

Ce qui est descendu est alors dissipé et ce qui n'est pas encore arrivé est alors repoussé. L'invocation est bénéfique dans les deux cas.

Il est indiqué qu'il ﷺ a dit:

"Rien ne repousse ce qui est prédestiné si ce n'est l'invocation"[2].

---

(1) Hadith rapporté par Al-Hâkim (1/670) d'après Ibn 'Omar et qualifié de bon par l'émérite Cheikh Al-Albâni رحمه الله dans "Sahîh Al-Jâmi'" (5721).

(2) Hadith rapporté par Ahmad (5/280) et par Ibn Mâjah (90) et qualifié de bon par l'émérite Cheikh Al-Albâni رحمه الله dans "As-Sahîhah" sous le n°: (154).

Il est bien connu que l'invocation est liée à la prédestinée. Allah عَزَّ وَجَلَّ prédestine pour un de Ses serviteurs, une chose qui va se produire ou qui risque de se produire. Alors, cette chose est dissipée ou repoussée par l'invocation. Allah عَزَّ وَجَلَّ fait en sorte que l'invocation soit une cause pour dissiper ou repousser un malheur. De ce fait, l'invocation est une demande adressée à Allah سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى pour attirer un bienfait ou pour repousser ou dissiper un mal.

Si tu médites la plupart des invocations transmises, tu constateras qu'elles convergent toutes dans le même sens: soit une sollicitation pour attirer un bienfait telle que: *"Ô Allah! Accorde-nous une belle part dans la vie ici-bas et une belle part aussi dans l'au-delà; et protège-nous du supplice de l'Enfer". "Ô Allah! Réforme ma foi qui est l'immunité de mon affaire", "Ô Allah! Guide-moi avec ceux que Tu as guidés", "Ô Allah! Je te demande de m'accorder tout le bien", "Ô Allah! Accorde-nous une belle part dans la vie ici-bas", "Ô Allah! Accorde à mon âme sa piété"*, et ainsi de suite. Ces invocations concernent

le fait de s'attirer un bienfait; tu demandes à Allah ﷻ de te procurer, de te faire grâce et de t'accorder la réussite dans les affaires religieuses, mondaines et dans l'au-delà. Ceci est le côté lié à l'attrait du bien.

Le second côté a trait aux nuisances; soit par leur éloignement avant qu'elles ne se produisent ou leur dissipation après leur production. Nombreuses sont les invocations prophétiques qui vont dans ce sens:

> *"Et préserve-nous du supplice de l'Enfer", "Ô Seigneur! Délivre-nous du châtiment du Feu", "Ô Allah! Je cherche protection auprès de Ton agrément contre Ton exaspération", "Ô Allah! Je cherche protection auprès de Toi contre l'impotence et la paresse", "Ô Allah! Je cherche protection auprès de Toi contre la lâcheté et contre l'avarice", "Ô Allah! Je cherche protection auprès de Toi contre le tracas et contre l'affliction", "Ô Allah! Je cherche protection auprès de Toi contre la contrainte et l'asservissement par les hommes et contre le poids des dettes".*

"Ô Allah! Je cherche protection auprès de Toi contre les mauvais caractères, les mauvaises passions et contre les maladies graves et répugnantes".

Ainsi donc, il y a de très nombreuses invocations consistant à chasser ou à dissiper un mal.

Le Prophète ﷺ avait coutume de dire lorsqu'on lui ramenait une personne qui se plaignait d'un mal:

"Ô Allah! Seigneur des hommes, élimine le mal (dont elle souffre), Guéris-le, Tu es Celui qui guérit (tout), il n'est de guérison que la Tienne, une guérison qui ne laisse aucun mal"[1].

Lorsque 'Uthmân Ibn Abi Al-'Âs se plaignit d'une douleur, il vint voir le Prophète ﷺ qui lui dit: "Pose ta main sur l'endroit de ton corps qui te fait mal et répète trois fois: "Au Nom d'Allah" Puis, dis sept fois:

"Je cherche protection auprès de la puissan-

(1) Hadith rapporté par Al-Boukhâri sous le n° (5743) et Muslim sous le n° (2191) d'après 'Âïcha رضي الله عنها.

ce et du pouvoir d'Allah contre le mal que j'éprouve et que je crains"[1].

Tu as un besoin impérieux d'invocation dans tous les domaines de ta vie et à tout instant. Ainsi donc, tu ne peux obtenir de bonnes choses

qu'avec l'aide d'Allah et Sa guidée. Il en est ainsi pour échapper à toutes nuisances, à tous périls et maux. Il n'y a ni salut ni échappatoire ni prévention pour toi qu'avec la grâce et la protection d'Allah ﷻ.

Voilà donc ce qu'est l'invocation et sa réalité: c'est la demande avec déférence adressée à Allah ﷻ pour attirer un bien sur le plan religieux ou mondain, ou pour l'au-delà, ou bien pour repousser et chasser un mal avant sa survenance et sa dissipation une fois survenu. Tu as besoin d'Allah ﷻ dans tous ces domaines.

Médite alors à ce niveau –cher frère à qui Allah a accordé la réussite– au sujet d'une chose impor-

(1) Hadith rapporté par Muslim sous le n° (2202), Abu Daoud (3891), At-Tirmidhi sous le n° (2080) en disant: "c'est un hadith bon et authentique", et par Ibn Mâjah sous le n° (3522)

tante qui a trait à l'invocation. Cette chose nous montre de façon très claire la place importante qu'occupe l'invocation dans la religion.

L'invocation est en premier lieu un sentiment qui se manifeste dans le cœur, exprimant son besoin impérieux d'Allah ﷻ ainsi que son dénuement total vis-à-vis d'Allah ﷻ. Pour cela, une des causes pour l'acceptation et l'exaucement (par Allah) de toute invocation, est la présence du cœur. Le cœur du solliciteur doit être présent et dirigé vers Allah ﷻ au moment de la sollicitation, comme cela est rapporté dans le hadith authentique selon lequel le Prophète ﷺ a dit:

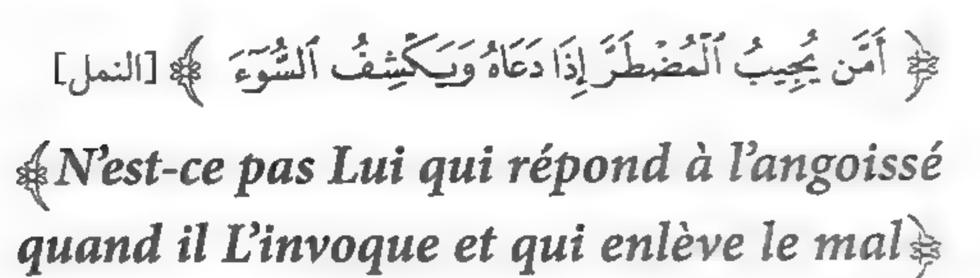
> *"Invoquez Allah en ayant la certitude d'obtenir une réponse et sachez qu'Allah n'exauce point la demande d'un solliciteur (ou d'une solliciteuse) dont le cœur est distrait"*[1].

---

(1) Hadith rapporté par Al-Hâkim dans "Al-Mustadrak" (1/493), et par At-Tirmidhi sous le n° (3479). Hadith qualifié de bon par l'émérite Cheikh Al-Albânî رحمه الله dans "Sahîh Al-Jâmi'" sous le n° (245).

Ainsi donc, l'invocation nécessite la présence du cœur de la personne, la prise de conscience de son besoin et de son total dénuement vis-à-vis d'Allah dans tous les domaines, religieux et mondains. Il y a donc la présence du cœur qui est voué à Allah ﷻ, la sensation de dénuement et d'humilité, et la prononciation de l'invocation avec la langue.

Ainsi, on voit la différence entre celui qui est angoissé et un autre. En effet, Allah, ﷻ a dit:



﴿أَمَّن يُجِيبُ ٱلْمُضْطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكْشِفُ ٱلسُّوٓءَ﴾ [النمل]

﴾N'est-ce pas Lui qui répond à l'angoissé quand il L'invoque et qui enlève le mal﴿

[Sourate Al-Naml / Les fourmis; Verset: 62].

Ainsi, le cœur de l'angoissé est complètement présent manifestant ainsi son dénuement, sa totale soumission et son humilité devant Allah ﷻ par rapport à l'autre qui est dans l'aisance, dans le bien-être, dans la tranquillité et dans la joie. Il se peut que ce dernier invoque son Seigneur en remuant sa langue alors que son cœur est absent.

Tandis que celui qui est dans l'angoisse, dans la contrainte, son cœur est totalement présent lors de ses invocations, supplications, dans les demandes pressantes qu'il adresse à son Seigneur, et dans la bonne confiance qu'il place en Allah ﷻ.

Mais quand une personne est dans le bien-être, soit elle fait preuve de négligence dans les invocations et de ce fait, ses invocations diminuent, soit elle fait des invocations mais en ayant le cœur absent et distrait. Très peu de gens sont ceux à qui Allah a accordé la réussite pour L'invoquer avec présence du cœur, avec ferveur et déférence quand ils sont dans le bien-être, dans l'aisance, dans le confort et dans le bonheur. En effet, il a été rapporté que le Prophète ﷺ a dit, dans un hadith dont l'authenticité est établie:

> *"Celui à qui il est agréable qu'Allah exauce ses demandes dans les moments difficiles, lors de tourments, qu'il L'invoque abondamment dans les moments de bien-être"*[1].

(1) Hadith rapporté par At-Tirmidhi sous le n° (3382) et par Al-Hâkim dans " Al-Mustadrak" sous le n° (1/544). Il a été qualifié de bon par l'émérite Cheikh Al-Albâni رحمه الله dans "Sahîh Al-Jâmi'" sous le n° (6290).

Scanné avec CamScanner

C'est-à-dire, qu'il se dirige vers Allah dans ses moments de tranquillité, d'aisance, de bien-être, de confort et de bonheur. Il se dirige (par les invocations) vers Allah et il multiplie les invocations, les appels avec insistance et humilité tout ayant le cœur présent. Il ne faut pas que les sollicitations émanent de quelqu'un dont le cœur est absent.

Parmi les paroles agréables évoquées à ce sujet, on trouve ce qui a été rapporté par Ibn Abi Ad-Dounyâ dans son ouvrage intitulé "An-Niyyatu Wa Al-Ikhlâs" (L'intention et la sincérité)[1]. Il a dit: "'Omar Ibn Abd Al-'Azîz a croisé un homme qui avait dans les mains des petits cailloux avec lesquels il s'amusait, tout en disant: *"Ô Allah! Marie-moi avec une Hourie"*. *'Omar lui dit alors: "Quel mauvais locuteur tu es! Il ne te serait pas venu à l'idée, de laisser ses cailloux de côté et d'invoquer Allah avec sincérité!"* Autrement dit, si tu désires épouser une Hourie, alors fais un effort dans les invocations et sois sincère envers Allah. N'aies pas le cœur absent

(1) (5)

de sorte que seule la langue bouge.

Certaines personnes tendent les mains (vers le ciel) durant leurs invocations et tu les remarques en train de tourner (la tête) à droite et à gauche et de suivre les mouvements des gens avec des cœurs totalement absents.

Pour cela, il convient de s'instruire en matière d'invocation et de savoir que la chose essentielle à ce sujet est la présence du cœur de sorte que celui-ci soit tourné résolument vers Allah ﷻ lors de toutes les sollicitations du musulman. Cela nécessite un déploiement de tous les efforts. Le solliciteur doit s'appliquer pour que son cœur soit présent au moment de l'invocation. Il lui convient d'avoir une bonne opinion d'Allah ﷻ tout en étant certain d'être exaucé.

Certaines personnes – à ce sujet –, lorsqu'elles invoquent Allah, elles le font à titre expérimental: leurs demandes seront-elles exaucées ou pas?!

J'invoque, peut-être, ou il est possible, ou dans l'espoir, sans grande conviction; "*Invoquez Allah en ayant la certitude d'être exaucés*".

Donc, parmi les étapes importantes de la jurisprudence de l'invocation, il y a celle de la présence du cœur du solliciteur qui interpelle et qui adresse sa demande à Allah ﷻ. Quand le cœur d'une personne est présent, puis entièrement consacré à Allah ﷻ, alors cette personne pourra adresser à son Seigneur ses demandes instantes et Lui ﷻ demander de lui accorder le bien de la vie ici-bas et de l'au-delà.

Je vous donne ici un exemple à titre d'éclaircissement: Parmi les invocations transmises rapportées dans le recueil authentique de Muslim, bien que je l'ai évoquée précédemment, le Prophète ﷺ a dit:

> *"Ô Allah! Réforme pour moi ma foi qui est l'immunité de mon affaire et réforme pour moi ma vie ici-bas où se trouve mon existence, et améliore pour moi la vie dans l'au-delà qui est ma destination finale, et fasse (Ô Allah) que la vie ici-bas soit un surplus de bienfaits pour moi et la mort un repos contre tout mal"*[1].

---

(1) Hadith précité.

Lorsque tu invoques Allah ﷻ par une invocation importante de ce genre, tu sens une nécessité impérieuse et l'obligation de voir améliorées ta foi, ta vie ici-bas et ta vie dans l'au-delà. Et tu sens que tout cela dépend d'Allah ﷻ. La guidée est entre les Mains d'Allah, la réussite est entre les Mains d'Allah, le secours est entre les Mains d'Allah, la réforme de la religion, de la vie ici-bas et de l'au-delà est entre les Mains d'Allah ﷻ. Tout ce qui se produit sur cet univers comme mouvements, immobilité, tout ce qui est debout, assis, tout ce qui est bas ou élevé, tout don et toute privation vient de Lui سبحانه وتعالى, par Sa Grâce, Sa Générosité et par Son Accord. Son royaume, Sa création, Ses serviteurs, tout l'Univers Lui appartient. Il le gère comme Il le veut. Ce qu'Allah veut se réalise et ce qu'Il ne veut pas ne se réalise pas.

﴿ مَّا يَفْتَحِ ٱللَّهُ لِلنَّاسِ مِن رَّحْمَةٍ فَلَا مُمْسِكَ لَهَا ۖ وَمَا يُمْسِكْ فَلَا مُرْسِلَ لَهُۥ مِنۢ بَعْدِهِۦ ﴾ [فاطر: ٢]

﴾Ce qu'Allah accorde en miséricorde aux gens, il n'est personne à pouvoir le retenir. Et ce qu'Il retient, il n'y a personne

pour le relâcher après Lui﴾ [Sourate Fâtir / Le Créateur; Verset: 2].

oute décision revient à Allah. A priori et a postériori, Il donne, prive, abaisse, élève, donne la vie et la mort, retient et tend, guide et égare. Toutes les choses sont entre Ses Mains. Il te convient d'avoir une foi inébranlable, une foi complète et parfaite dans ton cœur que la réforme de ta religion

de ta vie ici-bas et dans l'au-delà est entre Ses Mains. Puis tu te diriges (par tes invocations) vers Lui de la façon la plus parfaite et la plus complète pour lui demander de réformer l'ensemble de tes affaires: la religion, la vie ici-bas, la vie dans l'Au-delà, en commençant par la religion(1), comme l'a fait le Prophète.

(1) On retient de cela que la réforme de la religion passe en premier, et que l'intérêt porté à la religion est primordial. L'intérêt porté à la religion ne signifie pas le délaissement de l'intérêt pour la vie ici-bas. Pour cela, observe bien cette autre invocation faite par le Prophète: "*Ne fais pas* (Ô Allah) *de notre vie ici-bas ni notre souci majeur ni le point extrême de notre savoir*" [Rapporté par At-Tirmidhi sous le n° (3502) en le qualifiant de bon]. Il n'y a pas de mal à s'intéresser à la vie ici-bas, mais sans que cela soit ni ton principal souci ni le point extrême où te mène ton savoir.

La réforme de la religion, la reforme de la vie ici-bas et celle de l'au-delà se trouve entre Ses Mains عز وجل.

"Ô Allah! Fais que la vie ici-bas soit un surplus de bienfaits pour moi et la mort un repos contre tout mal".

Médite cette question mystérieuse qui est devant toi: Est-ce que ta vie sera prolongée? Est-ce qu'on te rajoutera des jours en plus? Des mois? Des années ou bien, il ne te reste que très peu de temps (à vivre)?

Quel sera ton sort dans l'immédiat et dans le futur? C'est un mystère dont tu ne sais rien du tout. Mais tu es dénué devant Allah عز وجل. Comme tu es dénué et as besoin d'Allah عز وجل pour la réforme de ta vie présente, tu es dénué et tu as besoin de Lui dans la réforme de tes affaires à venir.

Tu t'en remets à Allah سبحانه وتعالى et tu te tournes complètement vers Lui pour Lui demander la réforme de ta religion, de ta vie présente et de ta vie dans l'au-delà, avec humilité, insistance et perfection.

Ceci est la réalité de l'invocation du point de vue de la législation musulmane.

Saches –mon frère à qui Allah a accordé la réussite– que l'invocation qui a une place importante dans la législation musulmane, tu en as besoin dans tous les domaines, dans la prière, l'accomplissement du pèlerinage, l'acquittement de la Zakât et dans tes affaires mondaines. Dans chacune de tes affaires tu as besoin de l'invocation (d'Allah Seul). Voici quelques exemples à titre d'illustration:

Le Messager d'Allah ﷺ a dit à Mu'âdh ibn Jabal:

"Ô Mu'âdh! Je t'aime beaucoup, je te recommande de ne jamais omettre de dire à la fin de chaque prière: "Ô Allah! Aide-moi à T'invoquer, à Te remercier et à T'adorer comme il se doit"[1].

(1) Hadith rapporté par Abu Daoud sous le n° (1522) et par An-Nassâ'i sous le n° (1303). Ce hadith a été authentifié par Cheikh Al-Albâni رحمه الله dans "Sahîh Abi Daoud" sous le n° (1347).

Médite cette image très étonnante: Tu as fini d'accomplir une prière et après cette prière tu te poses la question de savoir qui t'a fait grâce de cette prière? Qui t'a permis et facilité de venir ici (à la mosquée)? C'est bien Allah?! Les compagnons avaient coutume de réciter ce poème:

Par Allah! Si ce n'est Allah, on n'aurait été ni guidés
Et on n'aurait ni jeûné, ni accompli de prières.

Sans Allah, tu n'aurais pas accompli de prières. Sans Allah, tu n'aurais pas accomplis le jeûne. Sans Allah, tu n'aurais pas lu le Noble Coran, et sans Allah, tu ne serais pas venu à la mosquée. Ainsi, quand tu es proche de la fin de ta prière, tu t'adresses à Allah ﷻ pour Lui demander

"Ô Allah! Aide-moi à T'invoquer, à Te remercier et à t'adorer comme il se doit".

Cela englobe la prochaine prière et tous tes autres actes de dévotion. Tu demandes à Allah ﷻ de te venir en aide pour leur accomplissement et de te faciliter leur exécution.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit dans un autre hadith en relation avec le pèlerinage:

"Le pèlerin et ceux qui accomplissent la 'Omra sont les invités d'Allah; Il les a invités et ils ont répondu favorablement; ils L'ont sollicité et Il a exaucé leurs demandes"(1).

Médite ici le besoin du pèlerin envers l'invocation et les différentes situations d'invocation qui s'offrent à celui-ci telle que la "Talbiya" que le pèlerin répète abondamment en se dirigeant vers la Mecque et durant ses déplacements dans les lieux sacrés (Machâ'ir). Tous ces endroits sont des lieux propices aux supplications et aux appels adressés à Allah ﷻ.

Médite ta supplication adressée à Allah ﷻ lui demandant la guidée dans le droit chemin qui est répétée dix-sept fois par jour obligatoirement. Tu dis en récitant la Sourate de l'Ouverture (Al-Fâtiha):

---

(1) Rapporté par Ibn Mâjah sous le n° (2893), Ibn Hibbân sous le n° (4613) et At-Tabarâni dans "Al-Mou'jam Al-Kabîr" sous le n° (12/422) d'après un hadith d'Ibn 'Omar – qu'Allah l'agrée lui et son père –. Hadith classé comme bon par l'émérite Cheikh Al-Albâni رحمه الله dans "As-Sahîhah" sous le n° (1820).

﴿*Guide-nous dans le droit chemin*﴾. Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyya رَحِمَهُ ٱللَّهُ a dit au sujet de la Fâtiha: "Pour cette raison, l'invocation la plus utile, la plus importante et la plus sensée est l'invocation de la Sourate Al-Fâtiha:

﴿ ٱهۡدِنَا ٱلصِّرَٰطَ ٱلۡمُسۡتَقِيمَ ٦ صِرَٰطَ ٱلَّذِينَ أَنۡعَمۡتَ عَلَيۡهِمۡ غَيۡرِ
ٱلۡمَغۡضُوبِ عَلَيۡهِمۡ وَلَا ٱلضَّآلِّينَ ٧ ﴾ [الفاتحة]

﴿***Guide-nous dans le droit chemin, Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveur et non pas de ceux qui ont encouru Ta colère ni celui des égarés***﴾.

Ainsi, s'Il le guide dans ce droit chemin, par conséquent Il l'aide dans son obéissance à Allah et dans le délaissement des péchés. De ce fait aucun mal ne pourra l'atteindre, ni dans la vie présente ni dans l'au-delà"[1].

Tu demandes à Allah سُبۡحَانَهُۥ وَتَعَالَىٰ de te guider dans le droit chemin. Sans l'aide d'Allah et sans le succès qu'Il t'a accordé, tu n'aurais jamais été guidé dans le droit chemin. Sans l'aide d'Allah et le succès qu'Il t'a accordés, tu n'aurais pas été

(1) Dans "Majmou' Al-Fatâwâ" sous le n° (14/320).

affermi sur ce droit chemin. En effet, Allah dit:

﴿ يُثَبِّتُ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱلْقَوْلِ ٱلثَّابِتِ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَيُضِلُّ ٱللَّهُ ٱلظَّٰلِمِينَ ۚ وَيَفْعَلُ ٱللَّهُ مَا يَشَآءُ ﴿٢٧﴾ ﴾ [إبراهيم]

﴿***Allah affermit les croyants par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà. Tandis qu'Il égare les injustes. Et Allah fait ce qu'Il veut***﴾ [Sourate Ibrâhîm / Abraham; Verset: 27].

L'Exalté et le Loué dit aussi:

﴿ أَفَمَن زُيِّنَ لَهُۥ سُوٓءُ عَمَلِهِۦ فَرَءَاهُ حَسَنًا ۖ فَإِنَّ ٱللَّهَ يُضِلُّ مَن يَشَآءُ وَيَهْدِى مَن يَشَآءُ ﴾ [فاطر: ٨]

﴿***Et quoi! Celui à qui Allah a enjolivé sa mauvaise action au point qu'il la voit belle...? Mais Allah égare qui Il veut, et guide (dans son droit chemin) qui Il veut***﴾ [Sourate Fâtir / Le Créateur; verset: 8].

Nous avons cité précédemment le Hadith Divin (Qoudsi) dans lequel il est dit:

"Ô Mes serviteurs! Vous étiez tous égarés à

l'exception de ceux que J'ai guidés dans le droit chemin, alors demandez-Moi de vous guider et Je vous guiderai".

C'est une vérité importante qu'il faut bien comprendre concernant l'invocation. Elle nous indique la réalité de l'invocation, la base de la jurisprudence de l'invocation et qu'elle est un grand acte d'adoration et un acte d'obéissance (à Allah) important par lequel un adorateur exprime son humilité totale, son recueillement, son dénuement total devant Allah ﷻ et son rapprochement vers Allah, en s'adressant à Lui à travers ce qu'il y a de meilleures comme paroles, en toute modestie et déférence, avec un cœur en totale soumission. Puis Allah est Sublime, Généreux et Bienfaisant; Il ne repousse pas un serviteur qui L'invoque. Il ne déçoit jamais un croyant qui fait appel à Lui. En effet, Allah a dit: "Et votre Seigneur a dit:

﴿ وَقَالَ رَبُّكُمُ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ ﴾ [غافر]

﴾**Invoquez-moi et Je vous répondrai (favorablement)**﴿ [Sourate Ghâfir / Le Pardonneur; Verset 60].

Puis Il dit aussi:

﴿ وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِى عَنِّى فَإِنِّى قَرِيبٌ أُجِيبُ دَعْوَةَ ٱلدَّاعِ إِذَا دَعَانِ ﴾ [البقرة: ١٨٦]

﴾Et si Mes serviteurs t'interrogent sur Moi, alors Je suis tout proche; Je réponds à l'appel de celui Me prie quand il Me prie﴿
[Sourate Al-Baqara / La Vache; Verset: 186].

Ainsi, Il ﷻ répond favorablement à celui qui fait appel à Lui à travers ses supplications. Dans un hadith rapporté par Salmân Al-Fârissi, le Prophète ﷺ a dit:

"Allah est Pudique et Généreux, Il a honte, lorsqu'un de Ses serviteurs lève ses mains vers Lui (pour Lui demander une chose avec humilité et recueillement), de le laisser repartir les mains vides"[1].

C'est-à-dire, bredouille.

---

(1) Rapporté par Ahmad sous le n° (5/438), Abu Daoud sous le n° (1488), At-Tirmidhi sous le n° (3556), Ibn-Mâjah sous le n° (3865) et Ibn Hibbân sous le n° (876). Hadith classé comme authentique par l'émérite Cheikh Al-Albâni رحمه الله dans "Sahîh Al-Jâmi'" sous le n° (2638).

Médite alors la générosité, la bonté, la largesse, les dons et les faveurs d'Allah, alors qu'Il n'a besoin ni de toi, ni de tes supplications, ni de tes demandes, mais Il aime que tu fasses cela.

Fait partie de Sa perfection عَزَّ وَجَلَّ, de Sa parfaite générosité et parfaite bienfaisance, le fait qu'Il سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى ait honte vis-à-vis de Ses serviteurs, lorsque ces derniers tendent leurs mains vers Lui en disant: Ô Seigneur, Ô Seigneur, Ô Seigneur, implorant et faisant appel à Sa générosité, de les laisser repartir sans leur accorder. C'est-à-dire, de les renvoyer bredouilles. Tout cela met en évidence la place importante et la réalité de l'invocation dans la religion.



Les règles de l'invocation

Il est bien connu que l'invocation a ses règles, ses conditions et ses convenances à l'instar de tous les autres actes de dévotion, tout comme la prière qui ne saurait être acceptée qu'en se conformant à ses conditions. De même pour le pèlerinage, le jeûne et pour tous les autres actes d'adoration. L'invocation a aussi ses conditions, ses règles et ses convenances, qui figurent dans le Livre d'Allah et dans la tradition de Son Prophète ﷺ.

Ainsi, prendre soin de ses règles, les préserver et le fait de s'en préoccuper sont les causes de la concrétisation du désir de l'individu: La réponse favorable, la guidée, la réussite, l'aide, l'affermissement, la réforme de l'issue finale et la réforme de la vie présente. Pour cela, il est du

devoir de tout musulman, à ce sujet - celui de la jurisprudence de l'invocation - de s'instruire dans le domaine des règles et des conditions de la supplication qui figurent dans le Livre d'Allah et dans la Sunna de Son Prophète ﷺ.

De tous les versets qui font allusion aux règles et aux convenances à observer en matière d'invocation, le plus global est cette parole d'Allah سبحانه وتعالى dans la Sourate "Al-A'râf":

﴿ ٱدۡعُواْ رَبَّكُمۡ تَضَرُّعٗا وَخُفۡيَةًۚ إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ ٱلۡمُعۡتَدِينَ ٥٥
وَلَا تُفۡسِدُواْ فِي ٱلۡأَرۡضِ بَعۡدَ إِصۡلَٰحِهَا وَٱدۡعُوهُ خَوۡفٗا وَطَمَعًاۚ
إِنَّ رَحۡمَتَ ٱللَّهِ قَرِيبٞ مِّنَ ٱلۡمُحۡسِنِينَ ٥٦ ﴾ [الأعراف]

﴿***Invoquez votre Seigneur en toute humilité, recueillement et discrétion. Certes, Il n'aime pas les transgresseurs", "Et ne semez pas la corruption sur terre après qu'elle ait été réformée. Et invoquez-Le avec crainte et espoir, car la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants***﴾.

Méditons la fin de ce verset: ﴿***La miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants***﴾ C'est-à-dire: Applique-toi dans ta supplication, applique-

toi dans ta demande et dans ta requête, prends soin des règles de l'invocation, de ses conditions et de ses convenances, tu récolteras les fruits et la rétribution de ton application: Tu trouveras en retour les largesses, le don, la rétribution et un immense bienfait: ﴿***La miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants***﴾.

Ce verset comporte un rappel d'un ensemble de convenances et de conditions propres à l'invocation (d'Allah Seul).

La première de ces règles et aussi la plus importante, ce qui se trouve au début du verset: ﴿***Invoquez votre Seigneur***﴾. L'invocation est en soi un acte de dévotion qui ne saurait être détourné au profit d'un autre qu'Allah. On ne l'adresse qu'à Allah Seul ﷻ, on ne peut adresser sa requête qu'à Allah Seul, on ne peut implorer le secours que d'Allah Seul. On ne demande sa subsistance, l'aide, la réussite, la rectitude, la guidée et le discernement qu'à Allah Seul. Tout cela se trouve entre les Mains d'Allah Seul – Qu'Il soit Exalté et Loué –. On ne saurait demander cela à un Ange rapproché d'Allah, ni à un Pro-

phète-messager, ni un allié d'Allah ni à personne d'autre. Pour cette raison, l'Envoyé d'Allah ﷺ a adressé une précieuse recommandation à Ibn ʿAbbâs en lui disant:

> *"Si tu dois demander (quelque chose), adresse-toi à Allah. Si tu sollicites une aide, sollicite-la auprès d'Allah. Sache que si les habitants de la terre entière conjuguaient leurs efforts pour te faire profiter d'une chose, tu n'en profiterais que si Allah te l'a déjà prédestinée. Et sache que si les habitants de la terre entière conjuguaient leurs efforts pour te faire du tort, ils ne pourront le faire que si Allah te l'a déjà prédestiné. Désormais, le calame est rangé et l'encre sur les pages asséché"*[1].

L'invocation est un acte de dévotion et Allah عز وجل a dit:

﴿ وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعۡبُدُواْ ٱللَّهَ مُخۡلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ ﴾ [البينة: ٥]

(1) Hadith rapporté par Ahmad sous le n° (1/293) et At-Tirmidhi sous le n° (2516). Hadith classé comme authentique par l'émérite Cheikh Al-Albâni رحمه الله dans "Sahîh Sounan At-Tirmidhi" sous le n° (2043).

﴿***Il ne leur a été cependant commandé, que d'adorer Allah (Seul), Lui vouant un culte exclusif***﴾ [Sourate Al-Bayyinah / La Preuve; Verset: 5].

Il dit par ailleurs:

﴿ أَلَا لِلَّهِ ٱلدِّينُ ٱلْخَالِصُ ﴾ [الزمر: ٣]

﴿***C'est à Allah qu'appartient la religion pure***﴾ [Sourate Az-Zumar / Les Groupes; Verset: 3].

Donc, la plus importante règle de l'invocation est l'exclusivité. Quiconque détourne cet acte de dévotion au profit d'un autre qu'Allah est alors le plus égaré des gens. Pire encore, il n'y a pas plus égaré que lui, comme l'a affirmé Allah ﷻ dans les versets suivants:

﴿ وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّن يَدْعُوا مِن دُونِ ٱللَّهِ مَن لَّا يَسْتَجِيبُ لَهُۥٓ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ وَهُمْ عَن دُعَآئِهِمْ غَٰفِلُونَ ۝٥ وَإِذَا حُشِرَ ٱلنَّاسُ كَانُوا۟ لَهُمْ أَعْدَآءً وَكَانُوا۟ بِعِبَادَتِهِمْ كَٰفِرِينَ ۝٦ ﴾ [الأحقاف]

﴿***Et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors d'Allah, celui qui ne saura lui répondre jusqu'au Jour de la résurrection? Et elles [leurs fausses divini-***

tés] sont indifférentes à leur invocation" -5- "Et quand les gens seront rassemblés [pour le jugement] elles [leurs fausses divinités] seront leurs ennemies et nieront leur adoration [pour elles]-6 ﴾- [Sourate Al-Ahqâf / Les Dunes; Versets: 5-6].

L'Exalté et Le Loué a dit aussi:

﴿ لَهُۥ دَعْوَةُ ٱلْحَقِّ ۖ وَٱلَّذِينَ يَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ لَا يَسْتَجِيبُونَ لَهُم بِشَىْءٍ إِلَّا كَبَٰسِطِ كَفَّيْهِ إِلَى ٱلْمَآءِ لِيَبْلُغَ فَاهُ وَمَا هُوَ بِبَٰلِغِهِۦ ۚ وَمَا دُعَآءُ ٱلْكَٰفِرِينَ إِلَّا فِى ضَلَٰلٍ ﴿١٤﴾ ﴾ [الرعد]

﴿***À Lui l'appel de la vérité (La proclamation de l'Unicité d'Allah)! Ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent d'aucune façon; semblables à celui qui étend ses deux mains vers l'eau pour la porter à sa bouche sans parvenir à l'atteindre. L'invocation des mécréants n'est qu'égarement***﴾ [Sourate Ar-Ra'd / Le Tonnerre; Verset: 14].

L'Exalté et Le Loué – Béni soit-Il – a dit par ailleurs:

﴿ قُلِ ٱدۡعُواْ ٱلَّذِينَ زَعَمۡتُم مِّن دُونِهِۦ فَلَا يَمۡلِكُونَ كَشۡفَ ٱلضُّرِّ عَنكُمۡ وَلَا تَحۡوِيلًا ٥٦ ﴾ [الإسراء]

﴿***Dis, invoquez ceux que vous prétendez, (être des divinités) en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur ni celui de le détourner***﴾ [Sourate Al-Isrâ' / Le Voyage Nocturne; Verset: 56].

En effet, ils ne peuvent ni le dissiper après sa survenance ni le détourner avant sa survenance. Chasser et dissiper (un mal)

ne relève que d'Allah Seul ﷻ. Allah ﷻ a dit aussi:

قُلِ ٱدۡعُواْ ٱلَّذِينَ زَعَمۡتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ لَا يَمۡلِكُونَ مِثۡقَالَ ذَرَّةٖ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِي ٱلۡأَرۡضِ وَمَا لَهُمۡ فِيهِمَا مِن شِرۡكٖ وَمَا لَهُۥ مِنۡهُم مِّن ظَهِيرٖ ٢٢ ﴾ [سبأ]

﴿***Dis "Invoquez ceux qui en dehors d'Allah vous prétendez [être des divinités]; ils ne possèdent même pas le poids d'un atome, ni dans les cieux ni sur la terre. Ils n'ont jamais été associés à leur création et Il n'a personne parmi eux***

pour Le soutenir ﴾ [Sourate Saba'; Verset: 22].

Allah, Exalté et Béni soit –Il a dit:

﴿ يُولِجُ ٱلَّيْلَ فِي ٱلنَّهَارِ وَيُولِجُ ٱلنَّهَارَ فِي ٱلَّيْلِ وَسَخَّرَ ٱلشَّمْسَ
وَٱلْقَمَرَ كُلٌّ يَجْرِي لِأَجَلٍ مُّسَمًّى ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمْ لَهُ ٱلْمُلْكُ
وَٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ مَا يَمْلِكُونَ مِن قِطْمِيرٍ ﴿١٣﴾ إِن
تَدْعُوهُمْ لَا يَسْمَعُوا۟ دُعَآءَكُمْ وَلَوْ سَمِعُوا۟ مَا ٱسْتَجَابُوا۟ لَكُمْ وَيَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ
يَكْفُرُونَ بِشِرْكِكُمْ وَلَا يُنَبِّئُكَ مِثْلُ خَبِيرٍ ﴿١٤﴾ ﴾ [فاطر]

﴿***Tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte" -13- "Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation, et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre, et le Jour du Jugement, ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner de nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé (Allah)***﴾ [Sourate Fâtir / Le Créateur; Versets: 13-14].

La condition et la règle la plus importante de l'invocation est que la supplication soit adressée à Allah exclusivement et en toute sincérité. Le

musulman doit toujours adresser sa demande qu'à Allah Seul. Il ne doit demander sa subsistance qu'à Allah Seul, il ne doit chercher secours et assistance qu'auprès d'Allah Seul. Il ne doit exposer quoique ce soit de ses demandes, de ses désirs, ou de ce qui concerne la réforme de sa religion, de ses affaires de la vie présente et future qu'à son Seigneur, son Maître qui détient dans Ses Mains la gestion de toutes les affaires, sur terre et dans les cieux.

﴾***Invoquez votre Seigneur avec humilité et recueillement***﴿: On retrouve ici la notion de persistance et d'abondance des invocations, la demande perpétuelle et le fait de ne pas être impatient. Cela fait partie des choses importantes ayant trait à l'invocation. Le Messager d'Allah ﷺ a dit dans le hadith authentique suivant:

> *"Vos demandes seront exaucées tant que vous n'êtes pas impatients; de sorte que l'un dise: J'ai invoqué (Allah) et ma demande n'a pas été exaucée"*[1].

(1) Rapporté par Al-Boukhâri sous le n° (6340) et par Muslim sous le n° (2735), d'après un hadith d'Abu Hourayra, رضي الله عنه.

Le Prophète ﷺ a dit:

"On exauce l'invocation du fidèle tant qu'elle n'implique pas un péché ou la rupture d'un lien de parenté et tant qu'il n'est pas impatient". On dit: "Ô Messager d'Allah! Qu'est-ce que l'impatience? Il dit: "Qu'un individu dise, j'ai invoqué (Allah) et j'ai invoqué tant de fois mais je ne vois aucun exaucement à mon invocation. Alors il se décourage et par la suite il abandonne l'invocation"[1].

Pour cela, il incombe au musulman de s'adresser à Allah avec humilité, recueillement et insistance, avec des prières ferventes, en aparté, question après question et demande après demande,

tout en étant certain qu'Allah ﷻ lui répondra, réalisera son souhait et lui accordera ce qu'il demande.

﴾***En toute discrétion***﴿*:* Ceci est une des règles les plus importantes de l'invocation; que ton invocation soit en aparté, entre toi et Allah

(1) Hadith rapporté par Muslim sous le n° (2735) d'après Abu Hourayra, ﵁.

عَزَّوَجَلَّ. Tu adresses à Allah tes prières ferventes, en aparté, entre vous. Ainsi, lorsque les compagnons élevèrent leur voix, clamant la Grandeur d'Allah (Takbîr), alors qu'ils étaient en compagnie du Prophète ﷺ, celui-ci leur dit:

> *"Ô vous les gens! Retenez-vous, vous n'invoquez ni un sourd ni un absent. Mais vous invoquez Celui qui entend tout (Allah), qui est proche et qui est avec vous"*[1].

L'invocation est un monologue avec Allah سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ en aparté, en toute discrétion.

À ce sujet, Hassan Al-Basri رَحِمَهُ ٱللَّهُ a dit: "*Nous avons été contemporain de gens qui ne faisaient jamais en public ce qu'ils pouvaient faire en toute discrétion.*

Les musulmans invoquaient beaucoup, et personne n'entendait le moindre mot sinon quelques chuchotements entre eux et leur Seigneur عَزَّوَجَلَّ. En effet, Allah – Le Très-Haut – a dit:

﴿ ٱدۡعُواْ رَبَّكُمۡ تَضَرُّعٗا وَخُفۡيَةً ﴾ [الأعراف]

(1) Rapporté par Al-Boukhâri sous le n° (4205) et Muslim sous le n° (2704), d'après Abu Moussa Al-Ach'ari, رَضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُ.

﴿***Invoquez votre Seigneur en toute humilité, recueillement et toute discrétion***﴾ [Sourate Al-'Arâf / Le Mur; Verset: 55].

Allah – Le Très-Haut – a dit aussi au sujet d'un homme pieux (Zacharie), étant satisfait de ses paroles:

﴿إِذْ نَادَىٰ رَبَّهُۥ نِدَآءً خَفِيًّا ﴿٣﴾﴾ [مريم]

﴿***Lorsqu'il invoqua son Seigneur d'une invocation secrète***﴾ [Sourate Maryam / Marie; Verset: 3](1).

Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyya رحمه الله a cité dix points très importants au sujet de l'invocation faite en secret. Celui qui est intéressé par ces dernières, qu'il se réfère alors à son ouvrage intitulé "Majmu' Al-Fatâwâ"(2).

﴿***Certes, Il n'aime pas les transgresseurs***﴾

Cela est aussi l'une des plus importantes

(1) Hadith rapporté par Ibn Al-Moubârak dans "Az-Zuhd" sous le n° (140) et d'après lui aussi par Ibn Jarîr At-Tabari dans son "Tafsîr" sous le n° (10/247-248). Sa chaîne de narration est bonne.

(2) (15/15-19).

règles liées à l'invocation; que le musulman ne transgresse pas dans ses invocations. La plus grave des transgressions dans l'invocation est de donner à Allah un associé dans cette invocation,

de l'invoquer avec Allah et de lui adresser ses demandes. Ceci est la forme de polythéisme qui fait sortir son auteur de l'Islam.

Parmi les autres exemples de transgression dans l'invocation, le fait de ne pas se conformer à la Sunna et à la guidée du Prophète ﷺ, et ce, en tombant dans l'innovation en religion (Bid'a), en recourant à des types de supplications interdites, en demandant des choses non permises et d'autres irrégularités de ce genre.

Et aussi, accomplir ce qui a été défendu et proscrit par le Prophète ﷺ. En effet, il est fait mention, dans de nombreux honorables hadiths, de règles, de modalités et de conditions importantes relatives à l'invocation. Le fait de s'écarter de sa législation et de sa guidée ﷺ à ce sujet, constitue en soi une transgres-

sion. Il ﷺ a dit: *"Il y aura dans cette communauté des gens qui transgresseront dans la purification et dans l'invocation"*[1]; mettant ainsi les gens en garde, à travers ce hadith, contre cette pratique. Pour cela, il incombe à tout musulman de faire attention à ne pas faire partie de ceux qui transgressent dans l'invocation.

Le fils de Sa'd Ibn Abi Waqqâs رضي الله عنه a dit:

"Mon père m'a entendu alors que je disais: "Ô Allah! Accorde-moi le Paradis, sa félicité, son délice et ceci et cela et je cherche refuge auprès de Toi contre l'Enfer, ses chaînes et ses carcans, et ceci et cela... Alors il dit: "Ô mon fils! J'ai entendu l'Envoyé d'Allah dire "Il y aura dans ma communauté des gens qui transgresseront dans l'invocation"; alors prends garde, ne fais pas partie de ceux-là. Si

(1) Rapporté par Ahmad sous le n° (3/86-87); (5/55), Abu Daoud sous le n° (96) et Ibn Mâjah sous le n° (3864), d'après 'Abdallah Ibn Moughaffal, رضي الله عنه. Hadith classé comme authentique par l'émérite cheikh Al-Albâni رحمه الله dans "Sahîh Sounan Abi Daoud" sous le n° (87).

le Paradis t'est accordé, il te sera accordé avec tout ce qui s'y trouve comme félicité et si tu es protégé de l'Enfer, tu seras protégé de l'Enfer et de tout ce qui s'y trouve comme mal"[1].

Pour cela, fait partie des invocations que le Prophète ﷺ répétait le plus:

"Ô notre Seigneur! Accorde-nous dans la vie présente un bienfait et dans l'Au-delà un bienfait et préserve-nous du châtiment du Feu"[2].

Puis Allah – Béni et Loué soit-Il – a dit:

"Et ne semez point la corruption sur terre après qu'elle ait été réformée et Invoquez-Le par crainte et espoir". Il a dit: "Ne semez pas la corruption sur terre après qu'elle ait été réformée",

c'est-à-dire, après qu'elle ait été réformée par

(1) Rapporté par Ahmad sous le n° (1/172) et Abu Daoud sous le n° (1470). Hadith classé comme authentique par l'émérite Cheikh Al-Albâni رحمه الله dans "Sahîh Sounan Abi Daoud" sous le n° (1313).

(2) Hadith rapporté par Al-Boukhâri sous le n° (6379) et Muslim sous le n° (2690), d'après Anas, رضي الله عنه.

la foi, la piété, la droiture et l'adoration en se conformant aux enseignements des Prophètes et ne la corrompez pas par la désobéissance à Allah et par l'accomplissement de péchés.

Il y a lieu ici d'attirer l'attention sur le fait que les péchés, l'accomplissement des interdits et la corruption font partie des causes du rejet des invocations. À cet effet, il a été mentionné dans un hadith authentique rapporté par Abu Hourayra, que le Prophète ﷺ a dit:

"Allah est Bon et Il n'accepte que ce qui est bon. Puis il cita l'exemple d'un homme qui voyage pendant longtemps, qui est tout ébouriffé, tout poussiéreux, qui tend les mains vers le ciel en s'écriant: "Ô Seigneur! Ô Seigneur!" Mais sa subsistance est illicite, sa boisson est illicite, ses vêtements sont illicites et il a été nourri de choses illicites; comment les demandes de l'auteur de telles choses seraient elles exaucées?"[1].

Pour cela, un homme de science a dit:

(1) Rapporté par Muslim sous le n° (1015).

"Comment oses-tu trouver long le temps de la réponse (à une invocation) alors que tu as toi-même obstrué son chemin par l'accomplissement de péchés?"

Pour cette raison, l'être humain a besoin de s'éloigner de toute corruption de la terre par les actes de désobéissance à Allah, les interdits et toutes sortes de péchés afin que ses invocations soient acceptées et exaucées.

﴾***Invoquez-Le par crainte et espoir***﴿ Ceci fait également partie des règles importantes de l'invocation: Le fait de rassembler dans l'invocation un désir révérenciel et une crainte révérencielle, d'être en même temps craintif et désireux; tu réunis les deux. Ressentir la crainte qu'Allah rejette ton invocation à cause de tes manquements (à tes devoirs), de ta faiblesse et de la diminution de ta foi, mais également être désireux et plein d'espoir d'acquérir ce qu'Allah ﷻ détient entre Ses Mains comme bien. Voilà comment tu dois être en invoquant Allah et en t'adressant à Lui ﷻ.

L'invocation a d'autres règles et convenances

(à observer) qu'on ne peut développer ici. Ce que nous avons évoqué jusqu'ici contient suffisamment de choses utiles et bénéfiques, Incha Allah.

Al-Badr Ibn Jamâ'a a composé des vers au sujet des conditions de l'invocation; il a dit[1]:

Ils ont dit que les conditions d'acceptation de l'invocation
Sont dix, le solliciteur a réussi si elles sont remplies,

Purification et prière assorties de regrets
Un moment d'humilité et d'optimisme, ô appelant

Licéité de la nourriture et invocation n'impliquant pas de péché
Et un Nom approprié et insistance.

Il a réuni dix convenances et conditions dont il convient à un musulman de se parer lors de son invocation.

(1) Comme cela est mentionné dans "Al-Foutouhât Ar-Rabbâniyya" d'Ibn 'Allân sous le n° (7/252).

En tout état de cause, comme je l'ai cité en introduction, le sujet traitant de la jurisprudence de l'invocation est très vaste et ses aspects très nombreux. Nous demandons à Allah ﷻ de nous accorder la réussite dans l'accomplissement du bien, présent et à venir,

ce dont nous avons connaissance et ce qu'on ignore et qu'Il nous préserve de tout mal, présent ou à venir, ce dont nous avons connaissance et ce qu'on ignore, qu'Il nous accorde la réussite pour parfaire nos invocations, nos actes de dévotion et nos bonnes œuvres. Qu'Il nous guide dans le droit chemin, Il est certes سبحانه وتعالى Celui qui entend tout, qui répond favorablement (aux sollicitations) et qui est tout proche. Que les prières et les salutations d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, sur sa noble famille et sur l'ensemble de ses compagnons.



Tables des Matières



فقه الدعاء

ÉGALEMENT DISPONIBLES










ISBN 979-1091925198





3,50 €